



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

**Tenue le mardi 7 septembre 2021 à 19 h 30
à laquelle sont présents :**

Messieurs les conseillers Marc-André Laberge, Vincent Meloche, Yves Métras, Éric Payette, Sébastien Rémillard et Michel Vaillancourt, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Douglas Brooks.

Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire Monsieur Douglas Brooks déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

314-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR Marc-André Laberge
APPUYÉ PAR Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le secrétaire-trésorier:

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux :
 - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021
 - 2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 septembre 2021
3. Période de questions
 - 3.1 Lettre de M. Bruneau
 - 3.2 Lettre de M. Thibault
 - 3.3 Lettre de Mme Barrette
 - 3.4 Pétition relativement à l'asphaltage du chemin Demers
4. Direction générale
 - 4.1 Dépôt et présentation du rapport mensuel d'août de la direction générale
 - 4.2 Requête pour services de l'archiviste de la MRC du Haut-Saint-Laurent
5. Greffe
6. Ressources humaines
 - 6.1 Acceptation et autorisation d'affichage pour le poste de Responsable des loisirs et des communications
 - 6.2 Octroi d'un pouvoir de dépense à l'employée #132-0002
 - 6.3 Fin d'emploi de l'employé # 61-0001 (ajouté)
7. Finances
 - 7.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires
 - 7.2 Dossier pour vente pour défaut de paiement de taxes 2021
 - 7.3 Dépôt - Remise du 2e trimestre 2021 de la Cour Municipale de la MRC du HSL/Franklin
8. Sécurité publique
 - 8.1 Dépôt - Procès-verbal de la rencontre du 24 août du Service incendie
 - 8.2 Dépôt - Direction de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence (lettre du 30 juillet 2021)
 - 8.3 Entente intermunicipale en matière de protection contre les incendies avec la Municipalité de Howick et la Municipalité de Très-Saint-Sacrement
 - 8.4 Entente d'entraide mutuelle de protection contre les incendies avec la Municipalité du Canton de Hemmingford
 - 8.5 Retrait de l'entente intermunicipale en sécurité incendie prévoyant la fourniture de service avec la Municipalité du Canton de Havelock
 - 8.6 Adoption du schéma de couverture de risque pour l'an 9
 - 8.7 Dépôt - Rapport périodique d'activités du poste de la MRC HSL de la SQ - 1er avril au 31 mai 2021
 - 8.8 Dépôt - Report des échéances du paiement pour services de la SQ 2021
9. Transports et voirie
 - 9.1 Dépôt - correspondance de la Direction générale de la Montérégie - Report des travaux de reconstruction du pont Sherrington à l'année 2022
 - 9.2 Recommandation du comité de la voirie quant au chemin visé dans le prochain plan quinquennal de voirie municipale (Octroi de mandat à un ingénieur)
10. Hygiène du milieu
 - 10.1 Adoption du rapport d'activité du mois d'août du Chargé de projet du réseau d'égoût et d'aqueduc
 - 10.2 Approbation pour le renouvellement du contrat de collecte, transport et élimination des déchets
 - 10.3 Dépôt - Versement compensation 2020 - Collecte matières recyclables
11. Urbanisme et environnement
 - 11.1 Adoption du rapport d'activité du mois d'août de l'urbanisme
 - 11.2 Signalements et infractions pour août
 - 11.3 Dépôt et adoption du procès-verbal du CCU des séances du 12 août 2021
 - 11.4 Demande de PIIA pour le 4134, rue de l'Église - Construction de dépendance
 - 11.5 Demande de PIIA pour le 4134, rue de l'Église - Clôture
 - 11.6 Demande de PIIA pour le 1626, route 209 - Construction de pergola
 - 11.7 Demande de PIIA pour le 1626, route 209 - Construction d'affiches en cour avant
 - 11.8 Demande de PIIA pour le 1626, route 209 - Agrandissement du garage
 - 11.9 Demande de PIIA pour le 2450, rue des Iris
 - 11.10 Demande de PIIA pour le 4015, rue Antoine-Labelle



- 11.11 Reconnaissance des droits acquis au lotissement du lot 5 621 557
- 11.12 Abrogation de la résolution 792-12-11 et réouverture au public du lot 5 621 830
- 11.13 Avis de motion – modification du règlement de zonage pour permettre les logements intergénérationnels, les logements d’appoint, les logements dans les bâtiments accessoires, les garçonnières («bachelor») et les autres unités d’habitation accessoire avec une résidence unifamiliale

12. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1 Projet d’éducation et de sensibilisation auprès des élèves primaires de la Municipalité de Franklin autour de la protection et la valorisation du pin rigide
- 12.2 Adoption des États financiers 2020 - OH HSL/Franklin
- 12.3 Adoption du budget révisé 2021 – OH HSL
- 12.4 Demande d’aide financière – Groupe Voitures Européennes d’Autrefois
- 12.5 Lancement de suggestions de nom pour le futur parc à Franklin
- 12.6 Adoption du projet de contrat de bail entre la Municipalité de Franklin et la Friperie communautaire de Huntingdon

13. Développement économique

14. Correspondance

15. Divers

16. Documents à consulter

- 16.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 16 juin 2021

17. Parole aux élus

18. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2. Adoption de procès-verbaux :

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021

ATTENDU QU’une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le lundi 2 août 2021;

ATTENDU QU’un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu’ils attestent tous en avoir fait la lecture;

315-09-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Vaillancourt et appuyé par le conseiller Sébastien Rémillard

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 2 août 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 septembre 2021

ATTENDU QU’une assemblée extraordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le jeudi 2 septembre 2021;

ATTENDU QU’un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu’ils attestent tous en avoir fait la lecture;

316-09-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Laberge et appuyé par le conseiller Yves Métras

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 2 septembre 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3. Période de questions

3.1 Lettre de Mme Barrette

3.2 Lettre de M. Thibault

3.3 Pétition pour le chemin Demers

3.4 Lettre de M. Bruneau

Une période de questions est tenue. Les courriels précités ont été reçus et quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires dans la salle.

Les élus répondent aux questionnements au fur et à mesure.

Il y a 25 personnes présentes dans l’assistance.

4. Direction générale

4.1 Dépôt et présentation du rapport mensuel de août de la direction générale

Le rapport mensuel du directeur général pour le mois d’août 2021 est déposé à la présente séance. Les membres du Conseil ont reçu une copie dudit rapport et attestent tous en avoir fait la lecture. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.



4.2 Requête pour les services de l'archiviste de la MRC du Haut-Saint-Laurent

ATTENDU QUE le plan de classification ainsi que le calendrier de conservation des documents municipaux datent de 2010 et qu'ils nécessitent une révision;

ATTENDU QUE l'équipe administrative de la Municipalité souhaite mettre en application dès que possible le plan de classification pour améliorer le système de classement actuel;

ATTENDU QUE l'équipe administrative de la Municipalité souhaiterait obtenir une courte formation sur l'application des codes de classification des documents traités quotidiennement;

317-09-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU QUE le Conseil demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent l'accès aux services de leur archiviste dès que ce dernier sera disponible, et ce, pour une période de 3 mois consécutifs, afin qu'il effectue la mise à jour du plan de classification et du calendrier de conservation et qu'il offre une courte formation à l'équipe administrative pour qu'elle mette en application la codification des documents dès maintenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Greffe

Aucun point à ce sujet.

6. Ressources humaines

6.1 Acceptation et autorisation d'affichage pour le poste de Responsable des loisirs et des communications

ATTENDU les besoins au niveau des communications et des activités de loisirs municipales;

318-09-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'affichage dudit poste, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Octroi d'un pouvoir de dépense à l'employée #132-0002

ATTENDU que l'employée a été nommée à titre de directrice générale adjointe lors de la séance ordinaire du 2 août 2021;

ATTENDU la résolution # 288-08-2021

319-09-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 1 000 \$ conformément à la résolution # 288-08-2021;

QUE si la dépense dépasse 1 000 \$, l'employée doit aviser ou informer les élus de la dépense avant la prochaine séance du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Fin d'emploi de l'employé # 61-0001 (ajouté)

320-09-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche
APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU DE mettre fin à l'emploi à l'employé # 61-0001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Finances

7.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires

321-09-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras
APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU D'approuver la liste des déboursés, du chèque no 25268 au chèque no 25324, du mois d'août pour un montant de 128 892,37 \$, que la liste des déboursés fasse partie intégrante du procès-verbal et qu'elle soit conservée dans un registre prévu à cet effet;

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de 331 339,26 \$ déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste;

D'approuver les salaires des employés municipaux et des élus totalisant 49 143,16\$ pour la période du 1^{er} au 28 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



7.2 Dépôt - dossier pour vente pour défaut de paiement de taxes 2021

Suite aux démarches de la MRC du HSL afin de récupérer des montants de taxes impayées, un chèque nous est remis au montant de 2 179,93 \$ pour paiement de taxes municipales dues avant le moment de la vente, concernant le lot 5 620 943.

7.3 Dépôt - Remise du 2^e trimestre 2021 de la Cour Municipale de la MRC du HSL/Franklin

Une remise de 1 664,00 \$ nous provient de la MRC du HSL pour amendes perçues à la Cour municipale, couvrant le 2^e trimestre 2021.

8. Sécurité publique

8.1 Dépôt - Procès-verbal de la rencontre 24 août du Service incendie

Le procès-verbal du Service incendie de cette rencontre est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

8.2 Dépôt - Direction de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence (lettre du 30 juillet 2021)

Une lettre adressée à la direction générale, provenant de la Direction de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence, nous informe que le Schéma de couverture de risques doit être révisé, en collaboration avec la MRC, afin de refléter notre situation actuelle et ainsi nous conformer à la Loi.

8.3 Entente intermunicipale en matière de protection contre les incendies avec la Municipalité de Howick et la Municipalité de Très-Saint-Sacrement

ATTENDU QUE la nécessité de conclure des ententes avec les municipalités limitrophes pour une couverture adéquate des territoires en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QU' il y a lieu de prévoir l'acheminement des ressources sur les lieux d'un sinistre (réponse multi caserne), comme il est prévu dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

322-09-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le M. Brooks, Maire et M. Monast, directeur général à signer les ententes intermunicipales en entraide incendie avec les Municipalités de Howick et Très-Saint-Sacrement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Entente d'entraide mutuelle de protection contre les incendies avec la Municipalité du Canton de Hemmingford

ATTENDU QUE la nécessité de conclure des ententes avec les municipalités limitrophes pour une couverture adéquate des territoires en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QU' il y a lieu de prévoir l'acheminement des ressources sur les lieux d'un sinistre (réponse multi caserne), comme il est prévu dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

323-09-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le M. Brooks, Maire et M. Monast, directeur général à signer les ententes intermunicipales en entraide incendie avec la Municipalité du Canton de Hemmingford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Retrait de l'entente intermunicipale en sécurité incendie prévoyant la fourniture de service avec la Municipalité du Canton de Havelock par le Service incendie de Franklin

ATTENDU la demande d'entente intermunicipale en sécurité incendie prévoyant la fourniture de service entre la Municipalité du Canton de Havelock et la Municipalité de Franklin;

324-09-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

ET RÉSOLU QUE ce conseil se retire pour l'année 2022;

ET QUE le directeur général communique avec l'administration de Havelock afin de conclure une entente à la hauteur des souhaits du conseil de Franklin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8.6 Adoption du schéma de couverture de risque pour l'an 9

ATTENDU QUE la Loi sur la Sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4), entrée en vigueur le 14 juin 2000, exige à l'article 35 que toute autorité locale ou régionale produise un rapport d'activité en lien avec le plan de mise en œuvre intégré au schéma de couverture de risque en incendie;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie dépose au conseil municipal le rapport d'activité municipale de l'an 9, soit de la période qui s'échelonne du 1er juin 2020 au 31 mars 2021;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité de l'an 9;

ATTENDU QUE la municipalité remet une copie de la présente résolution et du rapport annuel d'activité municipale de l'an 9 à la MRC du Haut-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur incendie à transmettre une copie de la présente résolution et du rapport annuel à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

325-09-2021

8.7 Dépôt - Rapport périodique d'activités du poste de la MRC HSL de la SQ - 1er avril au 31 mai 2021

Le rapport périodique d'activités du Poste de la MRC du HSL de la Sûreté du Québec nous est fourni pour la période du 1^{er} avril au 31 mai 2021.

8.8 Dépôt - Report des échéances du paiement pour services de la SQ 2021

Une lettre provenant du Ministère de la Sécurité publique nous rappelle que, suite au report des échéances du paiement de la sommes payable par les municipalités pour les services de la SQ pour l'année 2021, les dates seront reportées au 30 septembre et au 1^{er} décembre 2021.

9. Transports et voirie

9.1 Dépôt - correspondance de la Direction générale de la Montérégie - Report des travaux de reconstruction du pont Sherrington à l'année 2022

Une correspondance entre le Ministère des transports et la direction générale de la Municipalité de Franklin informe que les travaux sur le littoral ne peuvent débuter avant le 1^{er} juillet 2022 et une mobilisation serait à prévoir très près de cette date. Le délai d'exécution alloué est de 100 jours.

9.2 Recommandation du comité de la voirie quant au chemin visés dans le prochain plan quinquennal de voirie municipale

ATTENDU la recommandation du comité de voirie quant au plan quinquennal municipal;

ATTENDU QUE les chemins visés prévus sont les suivants :

Année	Chemin
2022	Montée Clinton
2023	Montée Brooks
2024	Montée Gervais
2025	Rang Dumas
2026	Rang Welsh

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE la municipalité mandate un ingénieur approprié afin de poursuivre l'analyse de réfection des chemins visés de la municipalité, en vue de chapeauter les travaux recommandés par le comité de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

326-09-2021

10. Hygiène du milieu

10.1 Adoption du rapport d'activité du mois d'août du Chargé de projet du réseau d'égout et d'aqueduc

ATTENDU le dépôt du rapport d'août du Chargé de projet du réseau d'égout et d'aqueduc;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

327-09-2021



ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte ledit rapport du mois d'août et accepte les recommandations émises par le chargé de projet responsable du réseau d'égout et d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Approbation pour le renouvellement du contrat de collecte, transport et élimination des déchets

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets par le conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent au nom de la municipalité de Franklin à Robert Daoust & fils le 27 novembre 2019 (rés : 8560-11-19) ;

ATTENDU QUE ledit contrat découle d'un appel d'offres regroupé et qu'il a été conclu au nom des municipalités participantes pour une durée de deux (2) ans à compter du 1er janvier 2020, avec possibilité de renouvellement d'un (1) an;

ATTENDU QUE ledit contrat prend fin au 31 décembre 2021 et que la municipalité de Franklin doit signifier à la MRC du Haut-Saint-Laurent son approbation au renouvellement du contrat en son nom pour une durée supplémentaire d'un (1) an;

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat aura pour effet d'engager l'adjudicataire et les municipalités locales pour une durée d'un (1) an, soit entre du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 et qu'il appartiendra aux municipalités d'assurer la gestion du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

328-09-2021

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Franklin autorise la MRC du Haut-Saint-Laurent à renouveler le contrat de collecte, transport et élimination des déchets auprès de Robert Daoust & fils en son nom pour une durée d'un (1) an à compter du 1er janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Dépôt - Versement compensation 2020 - Collecte des matières recyclables

Une compensation de 33 642,77 \$ sera déposée dans notre compte en date du 30 août, représentant le total de la compensation 2020 provenant d'Éco Entreprises Québec et RecycleMédias. Ces organismes contribuent à compenser les coûts assumés par les municipalités pour les services de collecte sélective offerts à leurs citoyens.

11. Urbanisme et environnement

11.1 Dépôt - Rapport d'activité du mois d'août de l'urbanisme (août)

Il y a dépôt du rapport d'activité produit par le responsable de l'urbanisme pour août.

11.2 Dépôt - Signalements et infractions pour août

Il y a dépôt des signalements et infractions pour août.

11.3 Dépôt et adoption du procès-verbal du CCU de la séance du 12 août 2021

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 12 août 2021 a été remis aux membres du Conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

329-09-2021

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit procès-verbal. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 Demande de PIIA pour le 4134, rue de l'Église - Construction de dépendance

ATTENDU QUE les requérants ont reçu des avis d'infraction pour avoir érigé des constructions sans permis dans une zone régie par le règlement du PIIA;

ATTENDU QUE les requérants désirent obtenir leur permis rétroactivement et ainsi régulariser leur situation dérogatoire;

ATTENDU QUE les requérants ont déposé un plan d'implantation pour la construction d'un bâtiment accessoire de type gazebo;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;

ATTENDU QUE les propriétaires ont été mis au courant que la localisation actuelle du bâtiment est non-conforme et qu'ils ont accepté de le déplacer de quelques pieds pour respecter les marges;

ATTENDU QUE la demande est complète et qu'elle respecte les objectifs du PIIA;



ATTENDU QUE le CCU recommande d'autoriser la construction de cette nouvelle dépendance sous la condition que le nouvel emplacement du bâtiment soit conforme à la réglementation;

330-09-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU D'AUTORISER la construction de la dépendance à condition d'être déplacée pour être conforme à la réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5 Demande de PIIA pour le 4134, rue de l'Église - Clôture

ATTENDU QUE les requérants ont reçu des avis d'infraction pour avoir érigé des constructions sans permis dans une zone régie par le règlement du PIIA;

ATTENDU QUE les requérants désirent obtenir leur permis rétroactivement et ainsi régulariser leur situation dérogatoire;

ATTENDU QUE les requérants ont déposé un plan d'implantation pour la construction d'un enclos à chien auquel ils ont enlevé le toit. La construction est donc considérée comme une clôture;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;

ATTENDU QUE la demande est complète;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'autoriser la clôture, malgré que le type de clôture ne respecte pas les objectifs du PIIA, sous la condition qu'elle ne soit pas visible de la rue, soit en la déplaçant ou en implantant un écran visuel;

331-09-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU D'AUTORISER la construction de la clôture, sous la condition de la rendre non visibles de la rue par la création d'un écran visuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.6 Demande de PIIA pour le 1626, route 209 - Construction de pergola

ATTENDU QUE les requérants ont reçu des avis d'infraction pour avoir fait des travaux sans permis dans une zone régie par le règlement du PIIA;

ATTENDU QUE les requérants désirent obtenir leur permis rétroactivement et ainsi régulariser leur situation dérogatoire;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;

ATTENDU QUE la demande est complète et qu'elle respecte les objectifs du PIIA;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'autoriser la construction de la pergola;

332-09-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU D'AUTORISER la construction de la pergola.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.7 Demande de PIIA pour le 1626, route 209 - Construction d'affiches en cour avant

ATTENDU QUE les requérants ont reçu des avis d'infraction pour avoir fait des travaux sans permis dans une zone régie par le règlement du PIIA;

ATTENDU QUE les requérants désirent obtenir leur permis rétroactivement et ainsi régulariser leur situation dérogatoire;

ATTENDU QUE les requérants ont déposé une demande de permis pour régulariser leurs affiches en bois;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;

ATTENDU QUE la demande est complète et qu'elle respecte les objectifs du PIIA;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'autoriser la construction des affiches;

333-09-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU D'AUTORISER la construction des affiches en cour avant à la condition de retirer l'affiche sur le côté du bâtiment accessoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.8 Demande de PIIA pour le 1626, route 209 - Agrandissement du garage

ATTENDU QUE les requérants ont reçu des avis d'infraction pour avoir fait des travaux sans permis dans une zone régie par le règlement du PIIA;

ATTENDU QUE les requérants désirent obtenir leur permis rétroactivement et ainsi régulariser leur situation dérogatoire;

ATTENDU QUE les requérants ont déposé une demande de permis pour régulariser leur agrandissement du garage;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans



334-09-2021

d'Implantation et d'Intégration Architecturale;
ATTENDU QUE la demande est complète et qu'elle respecte les objectifs du PIIA;
ATTENDU QUE le CCU recommande d'autoriser l'agrandissement du garage;
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
ET RÉSOLU D'AUTORISER l'agrandissement du garage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

335-09-2021

11.9 Demande de PIIA pour le 2450, rue des Iris

ATTENDU QUE les requérants ont déposé une demande de permis d'agrandissement de son garage;
ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;
ATTENDU QUE la demande est complète et respecte les objectifs du PIIA;
ATTENDU QUE le CCU recommande d'autoriser l'agrandissement du garage;
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard
APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge
ET RÉSOLU D'AUTORISER l'agrandissement du garage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

336-09-2021

11.10 Demande de PIIA pour le 4015, rue Antoine-Labelle

ATTENDU QUE les requérants ont déposé une demande de permis pour la construction d'un cabanon;
ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;
ATTENDU QUE la demande est complète et respecte les objectifs du PIIA;
ATTENDU QUE le CCU recommande d'autoriser l'agrandissement du garage;
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras
ET RÉSOLU D'AUTORISER l'installation du cabanon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

337-09-2021

11.11 Reconnaissance des droits acquis au lotissement du lot 5 621 557

ATTENDU QUE le lot était déjà bâti en 1982 et abritait une résidence unifamiliale portant l'adresse 2583 route 209;
ATTENDU QUE le propriétaire a acheté la propriété en 1988 et que la résidence était encore présente;
ATTENDU QUE le propriétaire a démoli la résidence sans permis dans les années 1990;
ATTENDU QUE la municipalité aurait pu et aurait dû exiger une reconstruction de la résidence;
ATTENDU QUE le propriétaire aurait déjà soumis par le passé une demande de dérogation mineure pour régulariser la question de frontage (aucune trace ou paiement de cette affirmation n'a été trouvée dans les archives du dossier de propriété);
ATTENDU QUE le propriétaire pourrait construire le lot s'il déposait une demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial ou multifamilial et que ce bâtiment serait branché aux services d'aqueduc et d'égouts;
ATTENDU QUE si les projets intégrés étaient possibles dans cette zone, il serait possible de construire une dizaine de bâtiments multifamiliaux sur ce lot;
ATTENDU QUE le propriétaire s'oppose à la taxe pour les terrains vagues et desservis;
ATTENDU QU'aucune opération cadastrale n'est nécessaire pour régulariser la situation depuis la rénovation cadastrale;
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras
ET RÉSOLU DE CONFIRMER l'existence de droits acquis au lotissement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.12 Abrogation de la résolution 792-12-11 et réouverture au public du lot 5 621 830

ATTENDU QUE ce chemin a été fermé à la circulation le 5 décembre 2011 par la résolution 792-12-11;
ATTENDU QU'aucun acte notarié n'a été enregistré et que personne n'a donné suite à la depuis lors;
ATTENDU QUE les propriétaires riverains du lot 5 621 830 n'ont pas acquis le lot et non pas contesté l'existence du lot lors de la rénovation cadastrale;



338-09-2021

ATTENDU QU'en date d'aujourd'hui le lot 5 621 830, la municipalité de Franklin est toujours restée propriétaire du lot 5 621 830 et chemin qui passe sur celui-ci;
ATTENDU QUE ce chemin appartient à tous les résidents;
ATTENDU QUE ce chemin s'inscrit dans une optique d'offrir des lieux de détente et de loisirs pour les résidents;
ATTENDU QUE la municipalité a l'intention d'acquérir le lot 5 620 215 qui se situe au bout du lot 5 621 830 pour non-paiement de taxes;
ATTENDU QU'il est dans l'intérêt commun et du conseil municipal de rouvrir ledit chemin;
ATTENDU QUE ce chemin sera entretenu, borné et piqué;
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche
APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard
ET RÉSOLU D'OUVRIER le chemin à la randonnée à pied et à vélo pour le public et de continuer de permettre aux résidents que continuer de l'utiliser comme entrée principale pour une période de deux ans;
QUE le Service d'urbanisme soit mandaté afin d'aviser les propriétaires des terrains voisins et de l'officialisation du lot 5 621 830 en vue de la mise en place d'un réseau de sentiers pédestres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.13 Avis de motion - modification du règlement de zonage pour permettre les logements intergénérationnels, les logements d'appoint, les logements dans les bâtiments accessoires, les garçonnières (« bachelor ») et les autres unités d'habitation accessoire avec une résidence unifamiliale

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Meloche à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue de modifier le règlement # 272 de zonage afin d'étendre les déclinaisons de logement accessoires acceptés à Franklin.

12. Loisirs, culture et vie communautaire

12.1 Projet d'éducation et de sensibilisation auprès des élèves primaires de la Municipalité de Franklin autour de la protection et la valorisation du pin rigide

339-09-2021

ATTENDU QUE les élèves de l'école primaire de Franklin sont les gardiens
ATTENDU QUE les valeurs écologiques sont d'importance capitale pour la communauté;
ATTENDU QUE la municipalité a fait pousser 300 pins rigides
ATTENDU QUE pin rigide est reconnu comme une espèce menacée au Québec, et que le territoire municipal compte environ 60% de la population de pins rigides au Québec;
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette
APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard
ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate les 2 écoles primaires afin d'offrir aux enfants la responsabilité de prendre soin de ces arbres en respectant les consignes d'un paysagiste professionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Présentation et adoption des états financiers 2020 - OH HSL/FRANKLIN

340-09-2021

ATTENDU les états financiers de l'Office d'Habitation du HSL tels que déposés à la présente séance;
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras
ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte les états financiers 2020 de OH HSL tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Adoption du budget révisé 2021 - OH du HSL

341-09-2021

ATTENDU le document présentant le budget révisé de l'organisme en titre;
ATTENDU la demande d'approbation du rapport reçue de la Société d'habitation du Québec;
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche
ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte ce budget, tel que présenté à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



342-09-2021

12.4 Demande d'aide financière - Groupe Voitures Européennes d'Autrefois

ATTENDU la visite prévue du Groupe Voitures Européennes d'Autrefois dans notre municipalité les 28 août et 12 septembre 2021;
ATTENDU la publicité effectuée dans notre municipalité pour offrir une attraction aux personnes intéressées;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU QUE de ne pas donner suite à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

343-09-2021

12.5 Lancement de suggestions de nom pour le futur parc à Franklin

ATTENDU le début de la mise en place du futur parc à Franklin;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'affichage pour un lancement de suggestions pour le futur parc à Franklin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6 Adoption du projet de contrat de bail entre la Municipalité de Franklin et la Friperie communautaire de Huntingdon

Le point est reporté à une séance ultérieure.

13. Développement économique

Aucun point à ce sujet.

14. Correspondance

Aucun point à ce sujet.

15. Divers

Aucun point.

16. Documents à consulter

16.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du HSL tenue le 16 juin 2021

17. Parole aux élus

344-09-2021

18. Levée de la séance

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

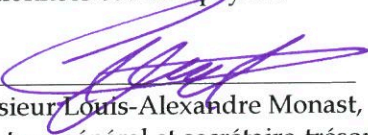
APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 21h56.

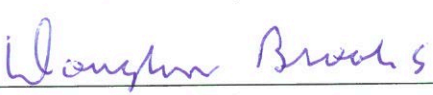
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

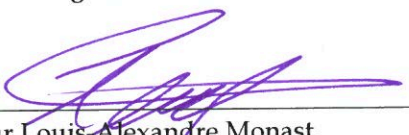
Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.


Monsieur Louis-Alexandre Monast,
Directeur général et secrétaire-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 7 septembre 2021, au sens de l'article 142 du Code municipal.


Monsieur Douglas Brooks,
Maire


Monsieur Louis-Alexandre Monast,
Directeur général et secrétaire-trésorier